

# **S**éance de conseil ordinaire du 12 janvier 2017 (19 heures 30)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Madame LUC Béatrice et Messieurs COLOMBEAU Johan, DELVAUX Johnny, FERRARI Olivier, HUDEC Lionel, NORTIER Patrick, PASCAL Etienne, ROBIN Hervé, SABATIER Michel.

Absents excusés : Madame CAMUS Bernadette avec pouvoir à Madame LUC Béatrice, Monsieur LAMBERT Christophe.

Absents non excusés : Madame VERITA Sabine, Messieurs CLOSSE Frédéric et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur NORTIER Patrick.

---

## **Election du secrétaire de séance**

Monsieur NORTIER Patrick est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

---

## **Ordre du jour**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

- 20170112-1 Approbation du compte-rendu de la séance du 08 décembre 2016
  - 20170112-2 Projet éolien de la société Innovent
  - 20170112-3 Rémunération agent recenseur
  - 20170112-4 Mise en vente licence IV
  - 20170112-5 Convention "Village citoyen"
  - 20170112-6 Délégation au maire pour dépôt des demandes de subventions
  - 20170112-7 Délégation compétence éclairage public à la FDEA
  - 20170112-8 Programme de travaux ONF
  - 20170112-9 Divers
- 

### **N° 20170112-1 Approbation du compte-rendu de la séance du 08 décembre 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 08 décembre 2016.

---

### **N° 20170112-2 Projet éolien de la société Innovent**

Plusieurs arguments sont avancés en défaveur du projet : chute de la valeur du foncier bâti, effets sur la santé nerveuse, rendement financier négligent. Ce projet appelle un complément d'informations.

---

### **N° 20170112-3 Rémunération agent recenseur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,  
Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide de verser à titre de rémunération brute la dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1 206 euros,  
Dit que ce montant ne comprend pas les charges sociales patronales qui restent à la charge de la commune,  
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 12 article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

---

### **N° 20170112-4 Mise en vente licence IV**

Cet article est reporté à une séance ultérieure

---

---

### **N° 20170112-5 Convention "Village citoyen"**

Cet article est reporté à une séance ultérieure

---

### **N° 20170112-6 Délégation au maire pour dépôt des demandes de subventions**

Vu l'article 127 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifiant l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le conseil municipal délègue à l'unanimité au maire la possibilité, pour la durée du mandat, de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions sans qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque projet.

---

### **N° 20170112-7 Délégation compétence éclairage public à la FDEA**

La Fédération Départementale d'Energie des Ardennes (FDEA) a informé la commune de sa possibilité de lui déléguer la compétence éclairage public. Cette compétence est optionnelle.

La FDEA exercerait en lieu et place des communes membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergies ;
- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif.

Un règlement en cours d'élaboration régira les conditions d'application de ladite compétence.

Ce dossier sera à revoir à réception du règlement.

---

### **N° 20170112-8 Programme de travaux ONF**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme des travaux 2017, conforme au plan d'aménagement 2017-2036, établi par l'ONF. Ce programme prévoit deux dégagements manuels de plantation et deux application de répulsif pour chacune des parcelles 2 et 11, sachant que le deuxième traitement ne sera pas forcément nécessaire. Les travaux sont estimés à 9 170 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le devis établi par l'ONF qui découlera de l'approbation de ce programme et inscrira cette dépense au budget primitif 2017.

---

### **N° 20170112-9 Affaires diverses**

Monsieur HUDEC Lionel fait un compte-rendu du travail de la commission de la forêt : l'affouage est clôturé, 76 personnes se sont inscrites mais 7 foyers ont été exclus.

Monsieur le Maire résume la rencontre qui a lieu à la bibliothèque de Messincourt avec Madame la Sous-préfète, Madame l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Conseiller Départemental, une représentante de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg le 9 décembre dernier : cette réunion s'est conclue par l'organisation d'une rencontre avec tous les partenaires présents et Messieurs les Maires de Pure, Matton-Clémency, Osnes et peut-être Escombres et le Chesnois en communauté de communes le 26 janvier prochain de manière à faire avancer le dossier.

---

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	CAMUS Bernadette	DENIS Geoffrey
DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	